# Initiative de financement des risques de catastrophes en Afrique Session de partage de connaissances

Abidjan, le 20 novembre 2019

Tenue en marge de la phase 2019 Comprendre les risques en Afrique de l'Ouest et du Centre







## Etat des lieux et perspectives (1/3)

### Eléments de comparaison Dispositifs en vigueur Dispositifs en projet - Fonds National de Réponse aux - Compte d'affectation spéciale « Prévention catastrophes (FONCAT) ARRANGEMENT INSTITUTIONNEL et gestion des catastrophes » -CAS - Fonds assimilé à une ligne budgétaire - Ligne budgétaire logée dans les livres du logée dans les livres du Trésor sans Trésor structure physique - CAS créé chaque année en loi de finances - Fonds créé pour une durée indéterminée (reconductible) **OBJECTIF** Contribuer au financement de la réponse Soutenir les organismes publics dans leur politique de prévention et de gestion des du Gouvernement en cas de catastrophe naturelles et d'épidémies catastrophes et épidémies Ressources du budget national: - Moyens financiers (dotations annuelles des **SOURCES DE FINANCEMENT** - Taxes affectées (un pourcentage des ministères, taxes spécifiques, appuis des droits d'accise défini chaque année partenaires au développement, avoirs et

intérêts bancaires)

l'intérieur ou de l'extérieur)

- Autres ressources (dons et legs venant de

compte souvent en découvert)

ministères

- Dotations annuelles prévues par les

# Etat des lieux et perspectives (2/3)

## Eléments de comparaison Dispositifs en vigueur Dispositifs en projet - Conseil d'Orientation Stratégique Pas d'organes officiels **ORGANE DE GESTION** (COS) - Comité Technique de Pilotage (CTP) Ministre en charge des finances avec **ORDONNATEUR DU BUDGET** Ministre en charge des finances avec possibilité du pouvoir d'ordonnateur au possibilité de délégation du pouvoir Directeur Général du Budget (DGB) d'ordonnateur au Directeur Général du Budget (le DGB assure le Secrétariat Permanent du COS) Procédure normale : Procédure normale: **MODES OPÉRATOIRES** Procédure accélérée (Déblocage en Procédure d'urgence moins de 24h d'une partie du montant de

la requête dans la limite d'un quart de la

réserve du Fonds)

## Etat des lieux et perspectives (3/3)

#### Eléments de comparaison Dispositifs en vigueur Dispositifs en projet -Manuel de procédure décrivant les règles Aucun document officiel DOCUMENT DE RÉFÉRENCE administratives et de gestion du Fonds - Une instruction du ministre en charge **POUR LA GESTION** des finances fait obligation aux structures - Le COS approuve le budget bénéficiaires de rendre compte de prévisionnel l'utilisation des ressources - Fonds doté de ressources suffisantes couvrant un pourcentage de la moyenne annuelle des pertes dues aux - Les taux de prélèvement sur les droits catastrophes naturelles; d'accise sont fixés par la DGB dans la **GESTION FINANCIÈRE** - Possibilité de loger les ressources dans limite du cadrage budgétaire les banques commerciales - Aucune exigence en matière de disponibilité de trésorerie Nomination d'un commissaire aux comptes par le COS pour certifier la CONTRÔLE DE GESTION Chambre des Comptes à travers la régularité et la sincérité des comptes ; **FINANCIÈRE** loi de règlement Possibilité d'audit externe : Vérification administrative par l'IGF pour s'assurer de la conformité des objectifs fixés par le COS avec les orientations du Gouvernement Imminence ou survenance Imminence ou survenance d'une ACTIVATION DE L'UTILISATION d'une catastrophe naturelle ou catastrophe naturelle ou d'une épidémie

d'une épidémie

**DES RESSOURCES** 

## Je vous remercie!





